déclaré à la police espagnole, où l'on puisse *travailler à l'aise*.

Caberg n'a jamais parlé le russe. Il est vrai qu'il sait l'anglais, mais surtout l'argot parisien, et celui des courses dont il se servait habilement.

Il va sans dire que jamais Caberg n'a été rédacteur du *Gaulois* quoi qu'il en dise, mais à Paris, il a connu plusieurs journalistes, qu'il a escroqués de diverses façons, mais surtout en se faisant passer comme jockey et en vendant de soi-disant *pronostics*.

Caberg va avoir à répondre devant les tribunaux espagnols du délit de fausse déclaration d'identité, en vertu d'une disposition de loi visant le séjour des étrangers dans ce pays.

LA LÈPRE EN RUSSIE

Le conseil municipal de Riga, surpris par la rapide extension de la lèpre dans les environs, a voté une somme de près de six mille roubles pour l'établissement d'un asile et d'un hôpital ; on espère que ces travaux seront achevés au mois d'août. En 1887, le directeur Bergmann a découvert trente-sept cas de lèpres dans la ville et vingt et un dans les environs ; il y en a maintenant plus d'un cent.

A Dorpat et dans les environs, où le fléau a atteint des proportions inquiétantes, le professeur Von Wahl a demandé qu'on instituât des colonies de lépreux, l'isolement des malades étant ordonné par la loi livonienne.

Les docteurs Petersen et Münch ont observé 870 cas de lèpre en Russie, et ce nombre doit être inférieur de beaucoup au nombre actuel.

Le professeur Munch a déclaré qu'à l'aide de l'isolement il serait possible de débarrasser la Russie de la lèpre en trente ou quarante ans au maximum.

Malheureusement, le gouvernement n'a rien fait pour combattre ce terrible fléau ; au contraire, il a fait de son mieux pour empêcher le public de connaître les faits en question.

LA VIANDE DES SOLDATS

Nous signalions récemment la condamnation d'un boucher qui fournissait à un régiment de la viande pourrie. M. Jules Richard, dont on sait la compétence dans les questions militaires, écrit dans le *Figaro* que, quatre fois sur cinq, les épidémies de quartier sont occasionnées par la mauvaise qualité de la viande des ordinaires, et il signale à ce sujet la lettre suivante, qu'il a reçue d'un militaire :

« Et comment cette viande pourrait-elle être bonne ? J'en fais juges les ménagères : Que voulez-vous qu'on ait pour 0 fr. 75, 0 fr. 90, 1 fr. le kilog., dans une grande ville où tout est cher, où la viande paye un droit d'entrée et où la troupe est traitée — comme partout ailleurs, du reste — de la même façon que les particuliers. Sans compter que le boucher vend de la chèvre pour du mouton et de la vache pour du bœuf. Puis il a ses trucs pour tromper sur la quantité. Il en est un presque impossible à découvrir. Dans un gros morceau de viande, on pratique une petite incision à l'aide d'un couteau pointu à lame longue et très étroite. Le couteau entré dans la viande, on fait basculer sur le manche, la pointe fait une entaille à l'intérieur sans agrandir l'orifice, on obtient ainsi une poche que l'on remplit de *détritus*, sans que l'apparence du morceau en souffre. Un coup de battoir et rien ne paraît. Mais quel est le remède au mal ?

» Dans les petites localités on est assez bien servi. Pour les grandes villes comme Paris, Lyon, Lille, etc., l'armée devrait avoir ses abattoirs, ou bien que les capitaines commandants achètent directement dans les abattoirs sans passer par l'intermédiaire des bouchers. »

Ce qu'il faut avant tout, dit M. Jules Richard, c'est supprimer l'intermédiaire entre les capitaines commandants et les abattoirs, partout où il y a des abattoirs; rendre les capitaines commandants responsables, et augmenter, s'il se peut, l'indemnité journalière.

Dans une petite ville où la viande était bonne, un régiment de cavalerie a perdu deux hommes en deux ans. Le même régiment, dans une grande ville, en a perdu vingt également pendant deux ans.

C'est la mortalité dans l'armée réduite de dix à un: Cela vaut la peine qu'on en parle.

NOUVELLES DU JOUR

Le tarif douanier. — Les droits sur les fruits. — Les établissements horticoles de M. Anatole Cordonnier à Roubaix et à Bailleul.

Paris, 15 janvier. — La sous-commission des matières végétales a entendu le rapport de M. de Villebois-Mareuil sur les fruits et les légumes.

Le rapporteur rappelle que des fruits nous arrivent même du Cap de l'Australie et qu'il est nécessaire de protéger l'horticulture qui doit être pour le pays une source de revenus importants.

Il cite le cas de M. Cordonnier à Roubaix et à Bailleul qui a établi des cultures sous verre sur plus de deux hectares. Le ministre de l'agriculture s'est rendu compte des résultats obtenus. On peut espérer dans un temps prochain 200 hectares de culture sous verre. Il y a là un grand avenir pour le travail national.

Les propositions de M. de Villebois ont été adoptées.

Citrons et oranges 5 et 8 fr., mandarines 10 et 15 fr., pommes et poires 2 et 3 fr. Les raisins et fruits forcés 2,50 et 2 fr. le k. Légumes verts 6 et 8 fr., salés ou confits 12 et 15 fr., conserves ou desséchés 20 et 25 fr. les 100 k. Cire végétale 8 fr. les 100 k. Un droit de 25 et 30 fr. pour les racines, 40 et 50 fr. pour les fleurs médicinales a été voté. Le gouvernement proposait l'exemption.

La sous-commission des produits fabriqués a examiné le rapport de M. Félix Faure, sur les ouvrages en matières diverses.

Elle a maintenu l'exemption des instruments et appareils scientifiques. Elle a abaissé à 175 francs au tarif général et 150 francs minimum le droit sur les lorgnettes, loupes, jumelles, etc. Les autres propositions du gouvernement ont été maintenues.

L'état de la princesse Henriette

Bruxelles, 15 janvier — Voici le bulletin sur l'état de santé de la princesse Henriette :

« 6 heures du soir. — Etat de plus en plus satisfaisant. »

L'influenza à Vesoul

Vesoul, 15 janvier. — L'influenza vient de faire son apparition; le lycée et l'école normale viennent d'être licenciés. De nombreux cas sont signalés en ville.

La Commission des douanes et l'agitation à Lyon, St Etienne, etc.

Lyon, 15 janvier. — Une grande animation règne dans toute la région à l'approche du vote de la Commission des douanes; les ouvriers de Lyon, Saint-Etienne, Saint-Chamond, Roanne, Avignon, organisent pour dimanche de vastes meetings de protestation contre les droits.

On parle d'une délégation qui demanderait à être entendue par la commission.

A Lyon, circule une pétition couverte de plus de cent vingt mille signatures légalisées.

Lyon, 15 janvier. — La Chambre de commerce a voté la protestation suivante :

« La chambre de commerce de Lyon, vivement émue des dangers dont les fabriques de soie de Lyon, et les ouvriers, au nombre de 300.000 qui en dépendent sont menacés par tout droit si minime qu'il soit sur les soies étrangères, supplie le gouvernement d'user de son influence près de la Commission des douanes pour faire rejeter les projets destructeurs d'une de nos grandes industries nationales, les plus dignes de sa sollicitude.

» Elle prie Monsieur le Préfet, de vouloir bien télégraphier d'urgence le texte de cette protestation à M. le ministre du commerce. »

La ville de Pontarlier bloquée par les neiges

Pontarlier, 15 janvier. — La ville est bloquée par les neiges; le service des trains est interrompu entre la France et la Suisse.

Tempête et tremblement de terre en Algérie

Alger, 15 janvier. — Une tempête règne sur les côtes ; la mer est démontée ; le courrier de France qui doit quitter le port à midi est parti à quatre heures.

Le tremblement de terre qui s'est produit la nuit dernière s'est répercuté sur une grande partie de l'Algérie.

Un télégramme du commandant de l'Algérie annonce que le village de Gouraya composé de 40 maisons est en partie détruit, les habitants sont obligés de camper.

Les plafonds de la caserne de gendarmerie se sont effondrés, les habitants ont été ensevelis sous les décombres, plusieurs sont morts, d'autres sont blessés.

La neige en Espagne

Madrid, 15 janvier — Une neige abondante continue à tomber dans la province de Grenade; les chemins sont couverts de neige; tous les travaux agricoles sont suspendus.

Les ouvriers, poussés par la faim, implorent la charité; un froid intense règne à Madrid; on craint que les cannes à sucre ne soient atteintes par la gelée.

La soumission des Peaux Rouges

Pine-Ridge, 15 janvier. - Plusieurs chefs d'indiens ont conféré avec le général Miles.

Une entente est intervenue aux termes de laquelle la paix serait rétablie et les Peaux-Rouges se soumettraient.

Le général Miles a accordé aux chefs plus ceurs jours pour accomplir leurs promesses et envoyer dans leur camp une grande quantité de vivres.

La commission des douanes. — Les graines. — Les fils et tissus de lin, jute et chanvre

Paris, 15 janvier. — M. Graux présente son rapport sur les graines oléagineuses; ce rapport, contrairement à l'avis du gouvernement, conclut à l'établissement de droits plus ou moins élevés, suivant qu'il s'agit de graines ayant ou n'ayant pas leurs similaires en France.

Après une longue discussion, la commission adopte, par 22 voix contre 12, les chiffres de la sous-commission, c'est-à dire : graines d'arachide en coque, 1 fr, 50 tarif maximum, 1 fr. tarif minimum; graines d'arachide décortiquées, 2 fr. tarif maximum, 1 fr. 50 tarif minimum; graines de lin, 3 fr. tarif maximum, 2 fr tarif minimum; graines de ravison, de colon, 1 fr. 25 tarif maximum, 0 fr. 75 tarif minimum; œillette, colza, navette, 4 fr. tarif maximum, 3 fr. tarif minimum; niger, 1 fr 50 tarif maximum, 1 fr. tarif minimum; moutarde, 4 fr., 3 fr.; sésame, 2 fr., 1 f.50; coprah touloucouna, 1 fr. 50, 1 fr.; illipé, palmiste, mowra, 1 fr., 0 fr. 75; autres graines 3 fr., 2 fr.

La sous-commission des produits fabriqués a entendu le rapport de M. Pierre Legrand sur les fils et tissus de lin, jute et chanvre. Le tarif minimum du gouvernement a été accepté, sauf en ce qui concerne les fils polis, ficelles et cordages qui sont relevés à 25 fr., 35 fr. 45 fr. et 50 fr.

Un article spécial a été créé pour la toile préparée pour peinture au droit de 80 fr.

Le tarif des tissus blanchis a été fixé au droit du linge écru, augmenté de 40 0[0 au lieu de 30 0[0.

Les tissus écrus de 7 et 8 fils ont été taxés : 35, 65, 160 et 200 fr.

Les tissus blanchis paieront le même droit que les tissus écrus selon la classe, avec augmentation de 40 0[0 également au lieu de 30.

Un droit fixé à moitié du coût du sac neuf a été voté en principe sur les sacs de jute qui servent spécialement au transport des blés.

Les obsèques du baron Haussmann

Paris, 15 janvier. — Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques du baron Haussmann, sénateur de l'empire, ancien préfet de la Seine, membre de l'Institut et grand-croix de la Légion d'honneur.

Elles ont eu lieu à midi, au temple de la rue Chauchat, en présence d'une grande affluence.

Les honneurs militaires ont été rendus par deux régiments d'infanterie, par un escadron de cuirassiers, un escadron de dragons et deux batteries d'artillerie.

La levée du corps a eu lieu à 11 h 1[2, rue Boissy d'Anglas, au domicile du défunt.

Parmi les assistants se trouvaient : MM. Jolibois, Berge, Eugène Guyon, de Cassagnac, Cunéo d'Ornano, Roy de Roulay, Le Provost de Launay, Hély d'Oissel, Gavini, marquis de Villeneuve, de nombreuses délégations des comités bonapartistes de la Seine. Plusieurs discours ont été prononcés à l'issue de la cérémonie.

Le Panama

Paris, 15 janvier. — Le président du comité des obligataires et actionnaires de Panama a adressé une circulaire aux 542 présidents des comités pour exposer une nouvelle combinaison.

Il dit que «l'on s'est arrêté au principe d'une succession de loteries annuelles de 100 millions chacune, comptant 20 millions de lots.

« Le résultat net des opérations sera affecté au pavement des travaux au fur et à mesure de leur exécution.

» Enfin il importe que, se ralliant aux conclusions de la commission d'études qui a fait les évaluations des travaux pour l'achèvement, la nouvelle compagnie s'assure des contrats à forfait offrant les garanties les plus sérieuses.

» C'est donc une affaire nouvelle dirigée par des hommes nouveaux

» C'est du parlement que dépend la réalisation de ce projet. »

Le président engage donc les obligataires et actionnaires à faire connaître aux sénateurs et députés de leur région la nécessité de faire aboutir la combinaison.

La remonte de l'armée française

Saint-Pétersbourg, 15 janvier. — Les *Nowosti* croient savoir de source certaine que M. de Freycinet songe à avoir recours aux chevaux russes du Don pour les besoins de l'armée française.

Au dire du même journal, la seule contrée du Don serait en état de fournir annuellement à la France près de 14 000 chevaux pour le prix d'un million de roubles.

Un immense incendie

Charkoff, 15 janvier. — Un incendie très considérable vient d'avoir lieu. Tout un pâté de maisons connu sous le nom de « Sousdalsky B zar » a été détruit par les flammes, y compris ses nombreuses boutiques et l'immense quantité de marchandises qu'elles contenaient. Les dégâts ne sont pas évalués à moins de dix millions de francs, dont une partie seulement sera remboursée par des Compagnies d'assurances de Saint-Pétersbourg et de Moscou.

Une lettre de Mgr l'évêque de Montpellier

Mgr de Cabrières communique à ses diocésains la lettre de S. E le Cardinal Rampolla, qui suivit le toast du cardinal Lavigerie. L'évêque de Montpellier, après avoir établi cette vérité élémentaire que l'Eglise n'a aucune préférence pour telle ou telle opinion politique, ajoute que jamais peut-être les catholiques n'ont été plus unis qu'aujourd'hui.

« Mais il faut encore ajouter à cette force de cohésion déjà si grande et, par suite, à l'efficacité de la défense religieuse. C'est là ce que demande, avec une autorité devant laquelle tous doivent s'incliner, S. E. le cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté. Oui, il faut que, pour faire front aux adversaires de leurs croyances tous les catholiques serrent leurs rangs, et qu'ils s'organisent, non pas à l'état de parti — le mot serait aussi étroit que la chose elle-même — mais dans leurs diocèses respectifs, autour de la bannière de leur religion et de leur foi, sous la haute direction de leurs évêques....

» S'il fallait, dit il encore, à nos courages un exemple pour les stimuler, je vous proposerais, chers coopérateurs et bien-aimés frères, de regarder en ce moment du côté de l'Irlande où tout un peuple, guidé par ses vingt-deux évêques et ses milliers de prêtres, offre le grand spectacle de diriger tous les mouvements de son orientation politique d'après les seules règles de la morale, de la délicatesse et de la pudeur chrétienne.

» La catholique Irlande, on l'a dit, si remarquable par ses vertus et par la pureté de sa vie sociale ne saurait accepter pour chef un homme indigne de la confiance des chrétiens et convaincu d'avoir commis les plus graves offenses contre la religion et contre la société.

» Qui s'étonnera que, nous aussi, au si catholiques et aussi fiers que les irlandais, nous ayons le désir d'user de nos droits politiques pour nous faire représenter par des hommes dont les mœurs et les croyances soient dignes du nom chrétien? L'étonnement serait au contraire mérité, il deviendrait cruel et douloureux, si nous pouvions nous résigner à ne pas combattre, pacifiquement mais fermement, pour que la France demeure la « Fille aînée de l'Eglise », le noble et généreux pays où tous les droits du peuple sont appuyés et garantis par les droits de Dieu! «

Padlewski

Tandis qu'on cherche Padlewski en Espagne, il paraîtrait qu'il est en un couvent grec schismatique aux environs de Sofia et c'est là ce que voulait dire Labruyère, en parlant du nouvel état social qui le met à l'abri sous un autre nom et un autre costume avec lequel ceux qui l'ont connu ne le reconnaîtraient pas.

Le nouvel évêque de Strasbourg

Rome, 15 janvier. — Le Pape a nommé définitivement M. Fritzel, directeur allemand du petit séminaire de Metz, évêque de Strasbourg, et le chanoine alsacien Morbach co-adjuteur sans future succession.

Une manifestation irrédentiste d'étudiants à Rome

Rome, 15 janvier. — Les étudiants ont fait une manifestation irrédentiste et ont porté en groupe une couronne de bronze en l'honneur d'Oberdant.

Ils l'ont accrochée au monument des étudiants morts pour l'indépendance de la P...

Des discours ont été prononcés, le recteur de l'université a dû intervenir et a réussi, non sans peine, à mettre fin à la manifestation.

Gabrielle Bompard à Clermont

Paris, 15 janvier. — Suivant son désir, Gabrielle Bompard, qui avait été internée à la maison centrale de Nanterre, a été, mardi dans la matinée, transférée à la maison centrale de Clermont (Oise).

Le voyage s'est effectué dans le plus strict incognito et, jusqu'ici, aucun journal ni de Paris ni d'ailleurs, n'en a été avisé. La nouvelle que je vous donne est donc absolument une primeur.

Gabrielle Bompard avait, pour la circonstance, revêtu un costume de voyage assez élégant; elle avait pris son air le plus modeste, mais a paru enchantée de son transfert et a manifesté hautement à la sœur supérieure sa joie qu'on ait tenu compte de son désir d'être internée à Clermont.

Pourquoi Gabrielle préfère-t-elle Clermont à Nanterre, c'est une chose assez difficile à dire, et qu'elle aurait de la peine à expliquer elle-même. « J'en avais assez de Nanterre, a-t-elle dit. » Il est probable qu'elle en aura vite assez de Clermont.

Quoi qu'il en soit la complice d'Eyraud, après avoir subi l'examen médical d'usage, a été reconnue capable de supporter les travaux de la maison centrale; conformément au règlement, elle va donc être affectée à un des ateliers qui fonctionnent à Clermont.

A midi, on lui a fait quitter le costume noir qu'elle avait revêtu pour son voyage et elle a endossé l'uniforme de la prison, sous lequel elle ne se trouve pas mieux qu'à Nanterre. Encore une de ses illusions qui s'en va !

Nouvelle à sensation

Paris, 15 janvier. — L'*Agence libre* annonce au dernier moment, sans aucun détail, qu'un grand seigneur russe habitant Paris aurait été enlevé par des nihilistes.

Nous attendons des renseignements.

Paris, 15 janvier.— Il est impossible d'avoir rien de précis sur l'affaire de l'*Agence libre*.

Néanmoins les premiers renseignements tendraient à faire croire qu'il n'y a rien là de sérieux.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix 16 janvier. — **Hauteur barométrique**, 61. Température
A 7 heures du matin.... 4 degrés au-dessous de zéro.
A 1 » du soir. .... 4 degrés au-dessous de zéro.
A 5 » » 4 degrés au-dessous de zéro.

Paris, 15 janvier. — Les faibles pressions venues par la Scandinavie ont continué à se propager vers le Sud ; en même temps, le minimum de la Méditerranée s'accentue et aujourd'hui une zone inférieure à 760 m/m s'étend du nord au sud de l'Europe en traversant l'Autriche. Le baromètre reste très élevé à l'est et à l'ouest du continent (Valentia, 785 m/m.

Des pluies sont signalées sur les Iles britanniques, en Allemagne, dans nos régions nord et nord est de la France où elles ont été accompagnées de neiges.

La température est en baisse sur le nord et l'ouest du continent.

Le thermomètre marquait ce matin — 15° à Moscou, — 4° à Copenhague, 0° à Paris, + 1° à Perpignan et 8° à Alger.

On notait, dans les stations élevées, — 10° au puy de Dome et — 21° au pic du Midi.

En France, des neiges sont toujours probables dans les régions du Nord et de l'Est; la température va rester basse.

A Paris, hier, beau temps dans la matinée; dans l'après-midi, ciel couvert et quelques grains de neige.

Température la plus basse de la nuit : — 2·5.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 15 janvier

Jeudi ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

BONS A LOTS 1887 (18e tirage)

Le numéro 11.588 gagne 100,000 fr.; le numéro 75.428 gagne 10 000 fr.; les six numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 227.350, 177.257, 121.370 84.705, 39.835 164.621 ; 70 numéros à 200 fr.

BONS A LOTS 1888 (14e tirage)

Le numéro 149.670 gagne 100,000 fr.; le numéro 62.353 gagne 10.000 fr.; les six numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr.: 135.310, 14.748, 55.781, 55.762, 146.474, 54.896 ; 30 numéros à 200 fr.

Tirage d'obligations de la ville de Paris

Paris, 15 janvier. — Ce matin a eu lieu un tirage des obligations de la ville de Paris, emprunt 1869. Le numéro 307.397 gagne 200,000 francs. Les numéros 186 892; 633,594; 158,851, 253.169 gagnent chacun 10,000 francs. Les dix numéros 45 298; 264.754; 299 958; 580.082; 208.292; 409,113; 566,231; 116,122; 216,266; 178,495 gagnent chacun 1,000 francs.

L'UNION DES ACHATS

9me COMBINAISON. — **Participation aux tirages des valeurs à lots**

Avec les souches des bons de l'*Union des Achats*, on a droit à une participation à divers tirages de valeurs à lots. L'*Union des Achats* fait connaître, quelque temps avant chaque tirage, le nombre de souches nécessaires pour la participation. En général, trente souches de bons d'un franc donnent droit au dixième du lot, en cas de sortie au-dessus du pair du numéro de l'obligation à laquelle est attachée la participation. Ceux qui paieront leurs achats au moyen des bons de l'*Union*, pourront s'assurer la chance de gagner ainsi: 100 francs, 500 francs, 1000 francs, voire même 10000 francs si le numéro participant gagne le lot principal.

L'Union des Achats délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° A la librairie du Journal de Roubaix ;

2° Dans les principaux débits de tabac.

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

Nota, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*Union des Achats)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La Chambre de commerce se réunira à la Bourse, samedi, 17 janvier, à 4 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° Installation des membres nouvellement réélus ; 2° Fixation des valeurs de douanes ; 3° Utilisation des ressources du territoire national en temps de guerre ; 4° Déviation de la Scarpe moyenne autour de Douai ; 5° Chambre de navigation ; 6° Protestation de la Chambre de commerce de Bayonne contre les droits relatifs aux vins et poissons salés ; 7° Diverses communications.

La prochaine conférence à la société de géographie. — Le comité de la société de géographie nous prie d'annoncer que la prochaine conférence sera donnée le samedi 17 janvier à 8 heures et demie par M. de Beugny d'Hagerue qui parlera sur la baie de Naples, Pausilippe, Baïs, Ischia, Capri, Sorrente, le Vésuve, Pompéï, avec cartes et plans, et quarante projections lumineuses.

Refuge de nuit. — Notre illustre chansonnier, Gustave Nadaud, en envoyant son offrande au *Choral Nadaud* pour le concert du Refuge de nuit, a adressé à l'un des organisateurs de cette audition, M. Julien Chatteleyn, une lettre dont voici le passage le plus saillant :

« Combien j'approuve, combien je félicite mes amis du *Choral Nadaud* d'avoir eu l'idée de donner une fête au profit du Refuge de nuit ! On ne saurait trop faire pour les malheureux qui souffrent de la faim et du froid ».

— On nous prie d'insérer ce qui suit :

« MM. Desclée frères viennent d'informer le Comité qu'ils tiennent à sa disposition la somme de 200 francs, dont 100 pour les frais d'installation. Ces Messieurs veulent bien aussi s'engager à payer une cotisation annuelle de 100 fr.

» Un anonyme a envoyé 2 paires de chaussures.

» M. Lavainne a fait don de 2 beaux éphémérides pour la tombola.

» MM. Dujardin Frères font savoir au Comité qu'ils enverront une voiture de charbon à première réquisition.

» Mme Wissant et M. Plamont ont fait remettre du bœuf. Les pensionnaires ont eu ainsi un bon bouillon et chacun une tranche de bouilli.

» M. Gustave Sivart, rue du Moulin, a fait parvenir une pompe n° 1 pour la tombola du *Choral Nadaud*

» M. Darot, boulanger, rue du Moulin, fait don de 6 pains de 3 livres.

» Un pique-nique du parjuré, 10 fr.»

— Le concert organisé par les membres du *Choral Nadaud* s'annonce comme devant être fort attrayant et les billets de la tombola, dont le prix est du reste modeste : 0,25 c., s'enlèvent rapidement.

Des personnes généreuses ont encore envoyé des lots; notons Mlle L. B..., un double flacon à odeur; M. L. C..., une glace avec flacons à odeur; anonyme un bracelet en argent; M. Charles Hache, un violon. M. Foubert, un paysage.

Le prix des billets pour le concert est de 2 fr. (cartes roses) et 1 fr. (cartes vertes) Nous publierons demain le programme; rappelons que ce concert à lieu dimanche prochain en la salle des fêtes du *Choral Nadaud*, rue Pauvrée, à cinq heures précises du soir.

Madame Lambert-Foubert, 1er prix de chant du Conservatoire de Lille, professeur de chant, veut bien prêter son gracieux concours.

— Voici la liste des professions des hommes recueillis hier au refuge de nuit :

7 journaliers ; 2 terrassiers ; 1 garçon de cuisine ; 2 tisserands; 3 maçons; 1 bourrelier, 2 charretiers; 1 chaudronnier ; 1 paqueteur ; 1 matelassier; 1 domestique ; 1 peigneur de lin; 1 jardinier; 1 mouleur ; 1 coiffeur; 1 manouvrier. Total 26.

Ecole nationale des Arts industriels de Roubaix — On nous prie d'insérer la note suivante :

« L'Administrateur de l'Ecole nationale des Arts industriels a l'honneur de rappeler aux habitants de la ville de Roubaix que le Musée artistique et le Musée industriel sont ouverts au public, le dimanche de 10 h. du matin à 2 h. de l'après midi et le lundi de 2 h. à 4 h. du soir. »

Une mort subite. — Jeudi soir, vers dix heures, M. Louis Nys, âgé de 50 ans, demeurant rue du Moulin, revenait de la rue du Bois, où il avait passé la soirée, quand, arrivé en face du *Refuge de nuit* rue Sébastopol, il s'affaissa subitement. Une hémorragie s'était déclarée et le sang sortait avec abondance de la bouche.

Transporté au Refuge de Nuit, il reçut des soins, qui furent inutiles; le malheureux avait cessé de vivre. M. Nys, qui était ouvrier ourdisseur, travaillait, depuis vingt ans, chez M. Prouvost-Scrépel.

Jeudi, vers midi et demi, des ouvriers, qui passaient sur le pont de Wattrelos, aperçurent une femme qui, du chemin de halage, jetait un paquet sur la glace. Intrigués, les ouvriers ramassèrent le paquet, et, après l'avoir ouvert, allèrent le porter au bureau de police de la place Sainte-Elisabeth. Il s'agit de manœuvres abortives.

Bien qu'ayant vu lancer le paquet, les ouvriers n'avaient pas fait attention à la femme, et ils n'ou pu en donner un signalement même approximatif. Une enquête a été aussitôt ouverte, et plusieurs témoins qui stationnaient à l'endroit où le paquet a été trouvé ont été interrogés par M. Vancostenoble, commissaire de police.

Un accident, rue de la Fosse aux Chênes. — Dans l'après-midi de mercredi, un ouvrier zingueur, de vingt ans, M. Achille Vandemortel, était occupé à des travaux de réparation à la toiture d'un bâtiment annexe à l'habitation de M. François Réquillart, rue de la Fosse-aux-Chênes. Il perdit tout à coup l'équilibre en posant le pied dans la noclière et tomba d'une hauteur d'environ six mètres. Il fut heureusement arrêté dans sa chute par un fil téléphonique qui céda sous le poids, mais qui amortit le choc. Le jeune homme a reçu des contusions multiples, surtout à la jambe droite. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Une tentative de vol a été commise, dans la nuit de mercredi à jeudi, chez M. Verbruygghe, marchand de meubles, rue de Mouveaux. Un individu a essayé de s'introduire dans le magasin en brisant un carreau de la vitrine; il avait déjà réussi à ouvrir les verrous de la porte, lorsque M. Verbruygghe entendit du bruit. Il se leva, et, au moment où le malfaiteur entrait, il se présenta à lui. L'individu prit la fuite par la rue Descartes. M. Verbruygghe qui le poursuivait, perdit sa trace dans la rue de la Perche. Les agents Brouillard et Catteau, mis au courant des faits, retrouvèrent dans la neige, l'empreinte des pas du fuyard, ce qui aida à le retrouver : il était caché dans des water-closets. C'est un charron de dix-neuf ans nommé François Méganeeh : il a été conduit au dépôt de sûreté.

Une importante arrestation. — Sous prétexte de solliciter un billet de logement, un individu, âgé de cinquante deux ans, ouvrier cordonnier, nommé Camille Desmarets, se présentait, hier, au poste central de police. Avant qu'aucune question lui eût été posée, il déclara qu'il avait à subir une peine de cinq ans d'emprisonnement prononcée contre lui par la Cour d'assises d'Amiens, pour une grave affaire de mœurs. Desmarets a été écroué et sera conduit vendredi à la prison de Lille.

Une chûte, rue de la Gare. — Un ouvrier zingueur d'une cinquantaine d'années, M. Alfred Quivron, habitant la rue Isabeau, faisait, il y a quelques jours, une chûte, sur un trottoir de la rue de la Gare. De retour chez lui, il ne se soigna pas, mais son état s'est tout à coup aggravé et ce n'est que mercredi qu'un médecin fut appelé. Le docteur a constaté que M. Quivron avait reçu de fortes contusions à la poitrine, et qu'il avait, en outre, une fracture du genou. Il a été transporté à l'hôtel Dieu, jeudi soir.

Un voleur... pincé. — Un gamin de quatorze ans Auguste Ackermann, a été surpris en flagrant délit de vol de chocolat chez M. Leridant, marchand de gaufres, rue de Lannoy. Il a été remis entre les mains de la police.

Un vol, rue du Moulin. — Pendant que la voiture de M. Désiré Desplanque stationnait, jeudi matin, dans la rue du Moulin, un individu s'est emparé d'une couverture de voyage et a pris la fuite par la rue Decrème. Il a été aperçu par un cabaretier de la rue, mais n'a pu être rejoint.

Tribunal de simple police. — *Audience du 15 janvier*. — Présidence de M. Claustre : M. Martin, commissaire de police, occupe le siège du ministère public. L'audience est ouverte, et, comme toujours, il y a « salle comble. »

Ce sont les ivrognes et ivrognesses qui ouvrent le feu: la plupart font défaut; l'un d'entr'eux a une bonne raison pour cela — il est mort. Ils sont condamnés à 5 fr d'amende, auxquels s'ajoute un jour de prison pour les récidivistes.

L'un de ces bons pochards, un flamand, veut absolument être jugé de suite :

— « M'sieu le zuze ! M'sieu le zuze !... »

— « Attendez, répond M. Claustre. Vous êtes encore dans le même état; aussi vous allez vous faire reconduire quelque part.»

On rit bruyamment; nouvelle admonestation de M. le président, adressée au public cette fois.

— « Vous croyez-vous sur le marché, vous autres? »

Finalement, l'ivrogne est appelé. Quand il entend son nom, il s'écrie :

— « Ça, pour une fois, c'est moi ! »

Il explique qu'il ne se rappelle pas bien s'il était ivre; tout ce qu'il sait, c'est qu'une assignation est venue « à son maison ». Il est condamné à une amende de cinq francs.

— « Vous méritiez ça, ajoute M. Claustre, en manière de conclusion, d'être conduit au poste aujourd'hui encore; mais on passera là dessus.»

Amendes variées à des individus qui ont conduit des voitures sans lanterne; laissé couler des matières fécales — style du règlement, madame... — sur la voie publique ; négligé le balayage ; fait du tapage nocturne ; circulé à vélocipède sur les trottoirs de la rue de la Gare; fait danser en jour de l'inoffensif accordéon dans les cabarets : fapper, contrairement à la loi Grammont, des animaux ; etc.

On condamne des quidams qui ont organisé des jeux de hasard : les enjeux consistant dans l'énorme somme de 50 vingt-cinq centimes, ont été saisis et confisqués au profit de l'Etat. A noter aussi la condamnation de deux bambins pour maraudage de navets : deux jeunes gens, qui se sont introduits dans l'Hippodrome — afin de voir les pièces à l'œil — par... les échelles de sauvetage, reçoivent une amende de cinq francs.

Il y a eu plusieurs acquittements.

Wattrelos. - *Un accident*. — Il y a quelques jours, un habitant de la commune, M. Edouard Deboisse aidait un de ses fils à décharger dans la campagne un vieux pistolet à pierre. Le jeune homme ne pouvant arriver à faire partir le coup, M. Deboisse prit l'arme et au moyen d'un instrument, se mit en devoir de sonder le canon. A ce même moment une détonation se produisit et la charge atteignit M. Deboisse à la jambe. Le pistolet était heureusement chargé à blanc; mais la bourre et l'étoffe du pantalon pénétrèrent profondément dans les chairs. Quelques jours après, M. Deboisse fut pris de violentes douleurs et fit appeler un médecin qui jugea qu'une opération était nécessaire. Depuis, le tétanos s'est déclaré et les jours de M. Deboisse sont en danger.

— *Une agression*. — Mercredi soir, une cabaretière du hameau du Touquet, nommée Barthe, était sortie dans le quartier pour y faire ses provisions. Lorsqu'elle passa devant l'habitation de M. Naert, charbonnier, les deux fils de celui-ci, des jeunes gens de dix-huit et seize ans, étaient près de la porte de leur maison. Au moment où Mme Barthe passait devant eux, ils s'élancèrent sur elle, la terrassèrent et la rouèrent de coups. La pauvre femme a été si maltraitée qu'elle a été obligée de s'aliter. Pendant la lutte, les jeunes gens ont enlevé à Mme Barthe un collier en or qu'ils ont brisé et dont ils ont jeté les morceaux. Ils seront poursuivis pour vol.

Les motifs de cette agression sont, à ce que l'on assure, les suivants : les fils Naert reprochent à Mme Barthe d'attirer leur père chez elle pour lui faire dépenser son salaire. Or l'enquête a prouvé que M. Naert ne se rendait jamais ou du moins très rarement chez cette femme.

— *Un vol*. — Mercredi soir, la voiture de M. Bacquaert, boulanger, était arrêtée devant l'estaminet de M. Nuccq ; un individu, connu dans la commune sous le sobriquet de *Major*, mais dont le véritable nom est Hennebaut, s'introduisit dans la voiture; il était porteur d'un sac qu'il remplit de pain et prit la fuite. Le cabaretier qui rentrait à ce moment, s'aperçut de la chose et avertit M. Bacquaert. On se mit à la poursuite du voleur qui fut arrêté dans un hangar voisin de l'établissement de M. Leclercq Mulliez ; il était encore nanti des pains volés. Cet individu est coutumier du fait et a déjà subi une condamnation pour un vol de légumes commis dans les mêmes conditions

— Une bande de jeunes gens parmi lesquels ont cite Henri Watteau Alfred Lecocq, Alfred Béni, Emile Derousbaix, Achille Bogaert et Arthur Cavagnac se sont rendus dernièrement au hameau de la Bailerie et ont grossièrement injurié trois jeunes filles qui les avaient rencontrés. Des propos blessants, on en est venu aux actes obscènes et il a fallu l'intervention de plusieurs habitants du hameau pour débarrasser les jeunes personnes de ces singuliers messieurs. La police a été saisie des faits.

— Une scène de violence grave a mis en émoi, dans la nuit de mercredi à jeudi, le hameau du Petit Tournai. Un nommé Delos rentrant chez lui, en état complet d'ivresse, à trois heures du matin, trouva sa femme au rez de chaussée l'attendant. Delos lui adresse d'amers reproches et une lutte terrible eut lieu. La femme fut battue comme plâtre; elle eut la figure abîmée et les dents brisées. Lorsque Delos eut satisfait sa colère, il traîna sa femme par les cheveux jusqu'au milieu de la chaussée. C'est la servante qui a donné l'alarme. Croyant qu'elle serait également victime des brutalités de son maître, la jeune fille s'est enfuie dans la rue en criant : au secours ! Depuis lors elle n'a plus reparu. Une enquête est ouverte par M. Reuard, commissaire de police.

Une escroquerie. — Une femme du hameau du Petit-Tournai, Mme Verdonck, employait une ouvrière de la Marlière, Mme Leclercq, pour différents travaux à l'aiguille.

Elle avait envoyé chez elle des effets de laine à réparer. Ne la voyant plus venir, elle se décida à aller chez Mme Leclercq, qui avoua avoir mis au clou les effets, et, ce qui est plus triste... pour satisfaire ses penchants à l'ivrognerie. Plainte a été portée

Wasquehal. — Deux vols ont été commis, dans la nuit de mercredi à jeudi, au hameau du Noir Bonnet.

Les malfaiteurs se sont introduits, à l'aide de fausses clefs, chez M. Gadel, boucher, où ils ont enlevé le tiroir du comptoir contenant une douzaine de francs, un jambon et un quartier de viande.

Puis ils ont pénétré, par une porte de couloir restée ouverte, dans la cour de l'estaminet du *Cœur joyeux*, tenu par M. Jules Merchie. Là ils ont fait main basse sur plusieurs objets. Plainte a été portée.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

« **Choral Nadaud** ». — Répétition générale samedi soir, au *Choral Nadaud*, pour le concert d'hiver.

Encore une attestation médicale

Gournay en-Bray (Seine-Inférieure), le 30 mai 1890.

— Je suis heureux de pouvoir vous dire que je considère vos Pilules Suisses comme un excellent médicament ; jusqu'ici je ne les ai employées que contre la constipation habituelle, affection très rebelle qui s'accompagne si souvent d'anorexie et de dyspepsie gastralgique, eh bien, j'ai toujours obtenu de très bons résultats. Soyez assuré que je prescrirai vos Pilules Suisses chaque fois que l'indication s'en présentera. Je vous autorise à faire de cette lettre l'usage qui vous plaira. Docteur Surlot, médecin. 25327d

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant **100 cartes et 100 enveloppes**.

(*Voir à la 4e page.*)

Cartes de visites à la minute : 2 fr. le cent

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (**grande édition**), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

16 janvier 1727. — Arrêt du Parlement de Douai sur procès soutenu par les manufacturiers de Roubaix contre les Bourgeteurs et Sayetteurs de Lille, qui prétendaient imposer un droit de 6 patars au lieu de 3 sur chaque pièce d'étoffe mesurant plus de 50 aunes et portée à Lille pour y être apprêtée. — Ne pouvant interdire à Roubaix la fabrication des callemandes, les corporations de Lille avaient au moins voulu en tirer un grand profit et avaient fait décréter par leur Magistrat ce double droit sur les pièces dépassant 50 aunes. Nos règlements intérieurs se pliaient aux exigences du temps, aux progrès de la fabrique et à l'emploi des produits. S'ils avaient permis de porter la longueur des pièces de 50 à 80 et même 100 aunes, c'est qu'on y était conduit par l'expérience et qu'un ameublement entier exigeait cet aunage. (*Voir l'éphéméride du 9 mars 1728*). L'arrêt met les parties hors de cour et les renvoie par devant Sa Majesté pour avoir un règlement fixe et certain. (Th. Leuridan, *Histoire de Roubaix*, t. V, p. 69).

TOURCOING

La révision des listes électorales. — On a affiché l'avis suivant :

« Le Maire de la commune de Tourcoing, donne avis que les tableaux de rectifications des listes générales électorales sont déposés, à partir de ce jour, au Secrétariat de la Mairie.

» Lesdits tableaux et les listes seront communiqués à tout requérant.

» Les réclamations et les demandes en inscription ou en radiation devront être formées dans le délai de vingt

---

FEUILLETON DU 17 JANVIER 1891.— N° 82

LE CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

CINQUIÈME PARTIE

III

Guerre ouverte

Puis il revint livide.

Il lui fut facile de remettre la pierre sur le trou du caveau.

Le bruit sourd que celle-ci fit en retombant éveilla des échos lugubres dans la chapelle, mais ne produisit aucun effet sur lui.

Il réfléchissait, en remettant minutieusement tout en place.

— Pourquoi m'a-t-on écrit cette lettre ? Qui a pu me l'écrire ?... Car cette lettre, elle, n'est pas un rêve !... C'est une chose palpable !... Je l'ai reçue en plein jour, je l'ai touchée, lue et relue !... Ce n'est pas une hallucination d'ivresse, — comme cet homme qui m'est apparu sur le seuil de la chambre de Madeleine, comme ce soir, tout à l'heure, cette figure pâle que je croyais voir me regardant chercher dans le cercueil !

Il avait terminé sa sinistre besogne.

Lentement il se dirigeait vers la porte.

Par l'ouverture, il aperçut tout à coup le ciel illuminé par les éclairs de l'orage qui ne s'était point calmé.

Il recula d'un pas, saisi d'une pensée qui le fit tressaillir.

— Mais si cependant ce n'étaient point des hallucinations d'ivresse, que toutes ces visions qui me hantent !... Si vraiment cet homme qui s'est dressé devant moi, hier, était le galérien, était Robert !.. Si c'était bien Madeleine qui me regardait là, tout à l'heure, dans le caveau... Oh ! il faut savoir !...

Le misérable se précipita au dehors, insoucieux de nouveau de la pluie et des rafales.

Doucement l'aube commençait à poindre.

Il se pencha sur la terre mouillée, et grâce à cette clarté naissante, distingua nettement de nombreuses traces de pas.

Lentement il les suivit.

Elles le conduisirent jusqu'aux murs qui fermaient le domaine.

Tout à coup il eut un soubresaut.

La petite porte du parc était ouverte aussi !...

C'était par là que l'on était entré !...

Le sol piétiné gardait les traces de pas d'hommes qui aboutissaient à deux ornières creusées par le passage récent d'une voiture.

Il les examina minutieusement.

La vérité lui apparut évidente.

Une voiture avait attendu là des gens sortis du parc puis elle avait tourné dans la direction du village, pour gagner la route de Vannes.

Corvol se releva.

De grosses gouttes de sueur ruisselaient sur son front.

Cette fois ce n'était pas un rêve d'ivresse, c'était un fait certain, indéniable.

On avait pénétré dans le parc, on était venu jusqu'à la chapelle.

Qui ?... Pourquoi ?...

Tout à coup il eut un cri d'angoisse.

Un épouvantable soupçon naissait en son esprit.

Il reprit en courant le chemin du château.

Cinq minutes après, il rentrait dans sa chambre par le même moyen qu'il en était sorti. Personne ne l'avait vu.

Aussitôt il se dépouilla de ses vêtements souillés et rapidement endossa un costume d'intérieur.

Au lieu de son revolver, il choisit parmi ses armes, un poignard à lame longue et effilée et le glissa dans sa poche.

Puis, sans hésitation, sans un frisson, il ouvrit sa porte et monta l'escalier de pierre qui conduisait à la chambre de Madeleine.

Il ne trébuchait pas cette fois dans l'escalier; son pas restait ferme.

Il n'avait plus peur des fantômes de la veille. Ses remords ne présentaient plus de spectres au criminel.

Un danger réel, palpable, surgissait, inconnu encore.

Il se préparait à le combattre.

Cette lettre anonyme qui l'avait forcé de commettre une démarche imprudente, ces gens qui avaient pénétré dans le château, l'avaient guetté dans la chapelle, pourquoi ne seraient-ce pas les mêmes qui l'avaient la veille, arrêté près de la chambre nuptiale?

Tout cela prouvait un complot contre lui...

Quels en étaient les auteurs ?...

Robert Desrochers ?...

Le jour même il s'était assuré qu'il était toujours au bagne,

Laquelle parmi ses victimes se redressait pour tenter une vengeance ?...

Il cherchait, dans le sombre abîme de son passé, qui était assez audacieux pour oser s'attaquer à lui.

Des noms lui venaient à la mémoire ; le docteur Gervais, la mère de celui-ci surtout, dont l'austère visage avait pendant longtemps troublé ses nuits.

Mais cela était si ancien !...

Il y en avait d'autres.

Lequel entre ceux-là ?

Il fallait qu'il le sût. Il fallait qu'il apprît ce que ce revenant voulait.

Il était prêt à tout pour se débarrasser de cet ennemi.

Et dans sa main crispée il serrait son poignard.

Arrivé sur le palier du premier étage, il ne s'arrêta pas.

Il alla droit à la porte de sa femme et frappa.

Après avoir attendu une seconde vainement, il tourna le bouton et entra.

La lampe baissée jetait une lueur douce et triste sur ce nid charmant de soie, de velours et de dentelles.

Corvol s'avança vivement, remonta la lampe dont la clarté jaillit, et il jeta autour de lui un coup d'œil rapide.

Madeleine était évanouie.

Sur un fauteuil gisait le déshabillé en crêpe de Chine rose pâle de Madeleine, au pied du lit les mules de satin.

Une armoire ouverte, un tiroir bouleversé, des vêtements épars çà et là, indiquaient une toilette faite à la hâte.

Le lit était en désordre, les couvertures et les draps pendaient sur le tapis.

Corvol regardait fixement, muet, hébété, la gorge sèche.

Ses appréhensions étaient vraies !

Madeleine savait ses crimes ! Madeleine était sortie, l'avait vu.

Alors le cœur du misérable fut traversé par l'élancement d'une atroce douleur.

Il resta un moment immobile, suffoquant, puis il étendit les bras, battit l'air de ses deux mains étendues et tomba devant le lit en poussant un horrible sanglot.

Sous le coup qui le frappait, il restait atterré.

La folie semblait s'emparer de lui.

Ses nerfs, surexcités par les terribles émotions qu'il supportait depuis quelques jours, frémissaient, comme dans une crise de démence. Il se lamentait comme devant la mort et ne pensait même pas à secourir sa femme.

L'alcool auquel il avait eu recours maintes fois pour se donner la force de poursuivre sa tâche criminelle, avait augmenté leur sensibilité et leur communiquait un effroyable ébranlement.

Il pleurait avec des hoquets convulsifs, en murmurant des mots vides de sens, et il enfouissait son visage dans les étoffes soyeuses de cette couche de vierge, mordant les oreillers avec des rugissements étouffés, déchirant les dentelles de ses doigts crispés.

Les senteurs qui s'en exhalaient lui montaient au cerveau comme un parfum trop violent et lui causaient une sorte de vertige.

Il ne songeait à rien qu'à l'estime de Madeleine à jamais perdue !

— Mais cela alors n'apparaissait plus que par intervalles en son cerveau bouillonnant — quelque événement fortuit, quelque délation inconnue, avait dévoilé à Madeleine les forfaits de Corvol

Il se pouvait qu'elle connût tout !... même le meurtre de sa mère !...

Dans son effarement, il se demandait si la dépêche de son ami du Ministère n'avait pas menti, si une erreur n'avait pas été commise, si malgré tout ce Robert, par un miracle qu'il ne cherchait pas à s'expliquer, n'était pas réellement sorti du bagne pour prouver son innocence et démasquer le véritable criminel.

Dans ce cas-là, c'était donc vraiment bien cet homme qui, la nuit précédente, s'était levé en face de lui, c'était donc Madeleine elle-même qui l'avait vu quelques heures plus tôt profanant le tombeau de sa mère.

Alors si ses crimes étaient avérés, si on avait contre lui des charges si accablantes, il allait être arrêté, jugé, condamné et il y avait pour lui péril de mort.

Mais toutes ces pensées s'évanouissaient en face de cette épouvantable réalité:

— Madeleine est peut-être morte !

Qu'il fût emprisonné, jeté au bagne, qu'il montât sur l'échafaud !... Qu'importait ?..

Il se demanda s'il ne valait pas mieux qu'il échappât à ce suicide sans fin par le suicide, qu'il se tuât tout de suite.

(*A suivre.*) Pierre Decourcelle.